Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026 tenue à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le vingt-trois juin deux mille vingt-six.

La séance du Conseil municipal s'est tenue en présence du public.

ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, FAURE Sophie, QUATRESOUS Christian, POYET Manon, DUMAS Jean-Marc, BOUTTE Thérèse, BAISSAT Serge, LANDON Loïc, PERRIN Sophie, MEFTAH Pascal, OLLIER Séverine, POMMIER Régine PHALIPPON Sandrine

ABSENTS EXCUSES : SOUBEYRAND Daniel qui donne pouvoir à DUMAS Jean-Marc,

Madame BOUTTE Thérèse est élue secrétaire de séance

En exercice :	14
Présents :	13
Votants :	13 + 1 pouvoir

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier PV de réunion
- **Ecoles**
  - Tarifs pour la cantine 2026-2027
  - Tarifs pour le périscolaire 2026-2027
  - Règlement cantine et périscolaire
- **Impôts et taxes**
  - Mise en place de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- **SIEL**
  - Avenant groupement d'achat d'énergie
- **Loire Forez**
  - Commission à LFA
- **Divers**
  - Création d'un groupe de travail plan communal de sauvegarde
  - Création d'un groupe de travail canicule
  - Information sur la défense incendie

Approbation du procès-verbal du 1er juin 2026 à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour, Finances : Tarifs chauffage ou climatisation dans la salle du Tilleul. La demande est validée par l'ensemble des membres du conseil.

Ecole

Tarifs pour la cantine 2026-2027 :

La commission école s'est réunie afin d'examiner les tarifs applicables à la cantine scolaire pour l'année 2026-2027. Après étude, elle propose une augmentation des tarifs en vigueur.

Les tarifs applicables en fonction du Quotient Familial (QF) sont donc les suivants :

Quotient familial	Tarif d'un repas
De 0 à 700	0.92€
De 701 à 850	0.97€
De 851 à 1000	1.00€
+ de 1001	4.00€
Repas adultes (agents et	5€

enseignants)	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition

Pour : 13 + 1 pouvoir

Contre : 0 **Abstention : 0**

Tarifs pour le périscolaire 2026-2027

- **Garderie du matin et du soir**

La commission école s'est réunie afin d'examiner les tarifs applicables au périscolaire du matin et du soir pour l'année 2026-2027. Après étude, elle propose une augmentation des tarifs en vigueur.

Les tarifs applicables en fonction du Quotient Familial (QF) sont donc les suivants :

Quotient familial	Tarif périscolaire par tranche de 30min matin et soir
De 0 à 700	0.75€
De 701 à 850	0.79€
De 851 à 1000	0.83€
+ de 1001	0.87€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition **à l'unanimité**

Pour : 13 + 1 pouvoir

Contre : 0 **Abstention : 0**

- **Temps méridien**

La commission école s'est réunie afin d'examiner les tarifs applicables au temps méridien pour l'année 2026-2027. Après étude, elle propose une augmentation des tarifs en vigueur.

Les tarifs applicables en fonction du Quotient Familial (QF) sont donc les suivants :

Quotient familial	Tarif temps méridien pour 45min
De 0 à 700	1.13€
De 701 à 850	1.18€
De 851 à 1000	1.25€
+ de 1001	1.30€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition **à l'unanimité**

Pour : 13 + 1 pouvoir
Contre : 0 Abstention : 0

Règlement cantine et périscolaire

Le règlement de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire, transmis à l'ensemble des familles avant chaque rentrée scolaire, a été présenté aux membres du conseil, lesquels en avaient également reçu un exemplaire par courrier électronique. Il est également consultable en ligne sur le portail famille. Les principales modifications concernent la suppression du paiement par chèque, celui-ci n'étant plus accepté par le Service de Gestion Comptable (SGC), ainsi que l'intégration des modalités de paiement par carte bancaire, accompagnées d'une copie d'écran explicative.
Le règlement précise également la capacité maximale d'accueil du service de restauration scolaire, fixée à 75 enfants. Au-delà de cette capacité, toute nouvelle inscription sera automatiquement refusée par le logiciel.
Enfin, il est rappelé qu'en cas de sortie scolaire, il appartient aux familles de procéder à la désinscription de leur enfant de la restauration scolaire et/ou de l'accueil périscolaire, conformément aux dispositions du règlement.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le règlement de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire par **10 voix pour** et **4 abstentions**.

Pour : 9 + 1 pouvoir
Contre : 0 Abstention : 4 (BOUTTE Thérèse, LANDON Loïc, POMMIER Régine, POYET Manon)

Impôts et taxes

Mise en place de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation :

La Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH), instaurée par la loi de finances pour 2026, constitue un dispositif fiscal visant à lutter contre la vacance des logements. Elle sera applicable à compter du 1er janvier 2027. Toutefois, sa mise en œuvre sur le territoire communal est subordonnée à l'adoption d'une délibération du conseil municipal avant le 1er octobre 2026. Ce dispositif s'inscrit dans la continuité des outils fiscaux existants ayant pour objectif la mobilisation du parc de logements vacants.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce sur le principe de l'instauration de la TVLH : 12 voix pour, 1 abstention (BOUTTE Thérèse) et 1 voix contre (PERRIN Sophie).

Dans un second temps, le Conseil municipal procède au vote relatif au taux d'imposition applicable. Les résultats sont les suivants :
- taux de 10 % : **10 voix pour** ;
- taux de 15 % : **1 voix pour** ;
- taux de 20 % : **1 voix pour** ;
- **1 abstention** et **1 voix contre**.

Le Conseil municipal décide de fixer le taux de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) à **10 %**

SIEL

Avenant groupement d'achat d'énergie :

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 relatif au groupement d'achat du SIEL, transmis préalablement par courriel à l'ensemble des élus. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ledit avenant

Pour : 11 + 1 pouvoir
Contre : 0 **Abstention : 2 (PERRIN Sophie, BOUTTE Thérèse)**

Loire Forez

Commission Loire Forez

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de mettre en place les commissions au sein de **Loire Forez Agglomération** et de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de celles-ci.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

	Titulaire	Suppléant
Eau potable	DUMAS Jean Marc	BAISSAT Serge
Voirie	QUATRESOUS Christian	DUMAS Jean Marc
Déchets	MEFTAH Pascal	FAURE Sophie
Environnement :		
• Biodiversité	PERRIN Sophie	PHALIPPON Sandrine
• Alimentation	RONZIER Julien	OLLIER Séverine
• Energie climat	SOUBEYRAND Daniel	POMMIER Régine
Rivières / GEMAPI	PERRIN Sophie	RONZIER Julien
Assainissement	QUATRESOUS Christian	BAISSAT Serge
PICS	RONZIER Julien	DUMAS Jean Marc

Finances

Tarifs chauffage et climatisation salle du Tilleul :

Monsieur le Maire rappelle que la salle du Tilleul est mise en location payante, tant aux habitants de la commune qu'aux personnes extérieures.
Afin de prendre en compte les coûts de fonctionnement liés à l'utilisation des équipements de chauffage et de climatisation, il est proposé de mettre en place une tarification spécifique, distincte du tarif de location de la salle.
Il est précisé que le locataire aura la possibilité de choisir, lors de la réservation, l'utilisation soit du chauffage, soit de la climatisation, selon la saison et ses besoins.
Monsieur le Maire propose les tarifs ci-dessous :

- 15 € pour une journée,
- 30 € pour deux jours consécutifs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition **à l'unanimité**

Pour : 13 + 1 pouvoir
Contre : 0 **Abstention : 0**

Divers

Création d'un groupe de travail plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un dispositif opérationnel permettant à la commune de s'organiser afin de faire face à des situations de crise (événements climatiques, risques technologiques, sanitaires ou tout autre événement majeur). Il définit les modalités d'alerte, de mobilisation des moyens communaux et de coordination des actions en lien avec les services de secours et les autorités compétentes. Il vise à assurer la protection de la population et la continuité des services essentiels.
Dans ce cadre, un groupe de travail est constitué afin de contribuer à l'élaboration et à la mise à jour du PCS. Les membres de ce groupe de travail sont :

- POMMIER Régine
- RONZIER Julien
- MEFTAH Pascal
- BAISSAT Serge
- LANDON Loïc
- MARKOVIC Alexandra

Création d'un groupe de travail « Canicule »

Il est proposé la création d'un groupe de travail chargé d'étudier les mesures pouvant être mises en place en cas de fortes chaleurs ou de période de canicule au sein des différents bâtiments communaux (école, mairie, locaux techniques, etc.), ainsi que, le cas échéant, dans les logements communaux. Ce groupe aura pour mission d'identifier les actions préventives et les adaptations possibles afin de garantir des conditions d'accueil et de travail adaptées lors de tels épisodes climatiques.
Les membres du groupe de travail sont :

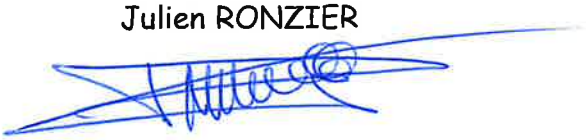
- DUMAS Jean Marc
- SOUBEYRAND Daniel
- RONZIER Julien
- QUATRESOUS Christian
- FAURE Sophie
- BAISSAT Serge
- OLLIER Séverine

Information sur la défense incendie

La commune étant classée en zone à risque incendie de feux de forêt, il est rappelé la nécessité de renforcer les actions de prévention et de protection contre ce risque. Dans ce cadre, il est proposé de solliciter le Centre de secours de Saint-Jean afin d'étudier les mesures susceptibles d'être mises en œuvre sur le territoire communal pour réduire les risques d'incendie et améliorer la défense incendie. Cette démarche permettra d'identifier les aménagements et actions prioritaires à engager en matière de prévention.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21h00.

Le Maire,
Julien RONZIER



Le Secrétaire de séance,
Thérèse BOUTTE

